

DELIBERATION n° 74-10 du 27 septembre 1974  
PORTANT APPROBATION DU PROGRAMME COMPLEMENTAIRE 1974-1976  
RELATIF A LA LUTTE CONTRE LES SUBSTANCES INHIBITRICES  
DANS LE BASSIN "SEINE - NORMANDIE"

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin  
"Seine-Normandie" :

- Vu la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre la pollution et, notamment, son article 14,
- Vu le décret n° 66-700 du 14 septembre 1966 relatif aux Agences Financières de Bassin et notamment son article 9,
- Vu la délibération n° 71-23 du 8 novembre 1971 portant approbation, par le Conseil d'Administration, du programme 1971-1976

DELIBERE

Article unique : Le programme d'intervention 1971-1976 de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie" est complété par le programme complémentaire 1974-1976 relatif à la lutte contre les substances inhibitrices dans le bassin "Seine-Normandie" ci-annexé. (1)

Le Secrétaire,  
Directeur de l'Agence

Le Président  
du Conseil d'Administration

F. VALIRON

M. DOUBLET

(1) Le programme a été adressé aux Administrateurs avec le dossier n° 74-10 du 27 septembre 1974.